



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

La fête du pape saint Pie X est une excellente occasion pour vous inciter à connaître et honorer notre famille spirituelle, la Fraternité sacerdotale saint-Pie X.

La canonisation du pape saint Pie X jette une vive lumière sur la grâce propre de notre Fraternité. En effet, dès sa première encyclique et durant tout son pontificat, le saint pape a manifesté sa volonté de restaurer le sacerdoce dans l'Église, pour ramener toute la société humaine à l'obéissance à l'Église, portant ainsi remède au grand mal qui ronge et détruit les sociétés, à savoir : la perte de la foi et l'apostasie.

La Fraternité Saint Pie X a été fondée par Mgr Marcel Lefebvre, avec l'approbation ecclésiastique de l'évêque de Fribourg :

- 1) comme une authentique société de l'Église catholique,
- 2) ayant pour but fondamental le sacerdoce,
- 3) pour ramener dans les âmes la foi intégrale et traditionnelle, en particulier grâce au saint sacrifice de la messe et dans son rayonnement.



En premier lieu, rappelons que la Fraternité sacerdotale saint-Pie X « est entée sur le tronc de l'Église et puise sa sève dans l'authentique tradition de l'Église¹ ». Ce n'est pas le lieu ici de polémiquer sur l'injustice des sanctions prises contre la Fraternité au nom du pape Paul VI en 1975. Remarquons

cependant que la fondation de la Fraternité s'est faite dès 1970 dans l'obéissance aux autorités ecclésiastiques, y compris romaines, et que la situation canoniquement irrégulière qui lui est aujourd'hui reprochée n'est ni la cause ni le motif mais l'effet de ces sanctions.

Les polémiques qui ont eu lieu ont mis en évidence que les vrais

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
Le vœu national au S.C.	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8

¹ Mgr Lefebvre, L'esprit de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, 7 février 1981

motifs d'agir de ces autorités n'étaient pas d'ordre canonique, mais leur propre opposition à la doctrine traditionnelle de l'Église sur la messe, sur l'Église comme seule société fondée par le Christ, et sur son droit public à exiger en son nom l'obéissance à toutes les nations.

Que la Fraternité soit opposée aux erreurs dénoncées depuis longtemps par l'Église n'est qu'une conséquence de ses principes fondateurs, mais ce sont ces principes eux-mêmes, par leur continuité avec les principes enseignés par tous les papes avant le Concile Vatican II, qui, associés avec la régularité canonique de sa fondation, font de la Fraternité sacerdotale saint-Pie X une authentique société de l'Église vivante, actuelle, éternelle, de l'Église Catholique fondée par Jésus-Christ.

« En temps normal, la fondation et le développement de notre Fraternité auraient passé inaperçus. Aujourd'hui, le dessèchement, la stérilité, les fruits amers de la plupart de ces rameaux contrastent avec la vigueur des rameaux traditionalistes¹ ».

En second lieu, il convient de rappeler que la finalité de la Fraternité sacerdotale saint-Pie X n'est pas la lutte contre les erreurs, la polémique, encore moins l'opposition aux autorités ecclésiastiques, mais le renouveau du sacerdoce : « Le but de la Fraternité est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne² ».

L'essentiel du programme de saint Pie X, exposé dans l'encyclique *E supremi apostolatus* écrite juste après son élection, peut se résumer ainsi :

- le grand mal profond qui détruit la société humaine est l'apostasie, le rejet de la foi, privé et public.

- pour guérir ce mal, il faut ramener les hommes et les sociétés à l'obéissance à l'Église. Cela implique pour le pape et les évêques de restaurer en priorité le sacerdoce catholique en formant et en ordonnant des prêtres destinés à l'apostolat.

- il s'ensuivra la restauration de toutes choses dans le Christ par le rétablissement du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est donc manifeste qu'en faisant du sacerdoce le but à la Fraternité, Mgr Lefebvre n'a rien fait d'autre que d'appliquer le programme de St Pie X. Loin d'offrir une solution nouvelle à un mal nouveau, il se propose de revenir aux éléments fondamentaux qui ont sous-tendu l'apostolat missionnaire de l'Église des Actes des apôtres aux missions catholiques du XX^e siècle. Le troisième point vous concerne encore plus, chers fidèles. Pour le prêtre de la Fraternité, la raison d'être de sa vie sacerdotale est « le saint sacrifice de la messe, avec tout ce qu'il signifie, tout ce qui

en découle, tout ce qui en est le complément² ». Comment pourrait-il en être autrement, alors que le prêtre est fondamentalement un « autre Christ », et que la raison d'être du Christ, c'est son sacrifice sur la croix ?

Méditez la messe, méditez votre rosaire, chers fidèles. Au fur et à mesure, ce programme et ce but vous apparaîtront comme la seule solution efficace aux maux de notre temps : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* ». Ne partagez-vous pas, cette analyse de Mgr Lefebvre : « Ainsi la situation de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X dans l'Église lui donne une place particulière, bien comprise par les fidèles qui dans l'ensemble manifestent clairement leur désir d'être évangélisés et sanctifiés par la Fraternité ou par des prêtres en accord avec elle¹ ».

Ne parle-t-on pas des « fidèles de la Fraternité » comme s'ils en étaient déjà membres ? Certains y voient un état d'esprit, d'autres manifestent de la sorte un désir. Mais beaucoup ignorent qu'il est réellement possible pour un simple fidèle d'appartenir à cette société sacerdotale fondée par Monseigneur Lefebvre —et que c'est même prévu par les statuts de la Fraternité !

Les statuts évoquent en effet la possibilité pour ceux qui le souhaitent de s'affilier à un Tiers-Ordre, dont le but est « la sanctification personnelle et celle dont les membres du Tiers-Ordre ont la charge (...) dans un monde qui s'y oppose par des erreurs et des hérésies subtiles, introduites dans tous les milieux catholiques sous le nom de modernisme² ».

Peuvent être membres du Tiers-Ordre de la Fraternité St Pie X « tous les catholiques, prêtres ou laïcs, qui acceptent l'esprit et le règlement du Tiers-Ordre. Les enfants peuvent s'y inscrire, avec le consentement de leurs parents, à partir de l'âge de douze ans² ». Leurs insignes sont la médaille de Saint Pie X et le crucifix remis au moment de l'engagement définitif.

Le Tiers-Ordre de la Fraternité St Pie X a rassemblé autrefois beaucoup de fidèles d'Alsace, aux premières heures de nos chapelles. Mais ce nombre s'amenuise, parce qu'on en parle peu.

Je souhaite sincèrement, et je confie à Marie-Reine, à saint Joseph et à saint Pie X qu'à la lecture de ces quelques lignes, il y ait parmi vous des âmes qui s'attachent à la Fraternité sacerdotale saint-Pie X, et qui se présentent pour en devenir membre par le Tiers-Ordre, participer ainsi à ses grâces et œuvrer à tout restaurer dans le Christ.

² Statuts de la Fraternité sacerdotale saint-Pie X

Le Vœu national au Sacré-Cœur

Abbé Hervé Gresland



Cette année marque le 150^{ème} anniversaire de la loi qui a approuvé la construction du Sacré-Cœur de Montmartre. C'est aussi le 100^{ème} anniversaire de son achèvement. Tout catholique français devrait connaître l'histoire de cette église, bâtie en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

Après la béatification en 1864 de Marguerite-Marie Alacoque, les lettres où la voyante rapporte les demandes du Cœur de Jésus ont été rendues publiques et largement répandues. Elles ont appris aux catholiques comment le Sacré-Cœur désire être honoré. Notre-Seigneur, écrivait sainte Marguerite-Marie en 1689, désire « un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur, pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute sa cour ».

« Voici les paroles que j'entendis : "Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur – parlant de notre roi – que mon Cœur adorable veut triompher du sien et par son entremise de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise." »

Ces demandes et ces promesses divines s'adressaient au roi de France de l'époque, Louis XIV, et aussi à ses successeurs dans le gouvernement de la France.

L'année 1870

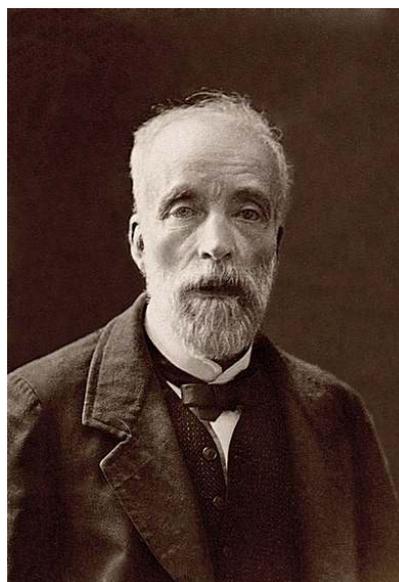
La guerre franco-prussienne de 1870 a tourné au désastre pour la France. Le 2 septembre, Napoléon III capitule à Sedan. Cette défaite provoque la chute de l'Empire et la proclamation de la III^e République. Le prince de Piémont Victor-Emmanuel en profite : Rome, capitale des Etats pontificaux, attaquée par son armée, tombe dans ses mains le 20 septembre.

Les épreuves de cette terrible année provoquent un élan de foi et de repentir. L'invasion prussienne et l'annexion de Rome au royaume d'Italie sont compris par beaucoup de catholiques français comme des punitions divines, qui sanctionnent la déchéance du pays depuis la Révolution de 1789. Tous les Français bons chrétiens désiraient qu'on fit des prières pu-

bliques et solennelles en faveur de la patrie.

C'est dans ce contexte qu'interviennent deux laïcs, âmes convaincues et ardentes : Alexandre Legentil (illustration ci-dessous) et son beau-frère Hubert Rohault de Fleury.

Alexandre Legentil (1821-1889) est membre du conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul, il a passé sa vie dans l'exercice des œuvres de charité. Hubert Rohault de Fleury (1828-1910) est également disciple de Frédéric Ozanam. Réfugiés à Poitiers durant le siège de Paris par les Prussiens, ils avaient entendu avec émotion la proclamation du mandement de l'évêque du lieu, Mgr Pie, pour la Toussaint 1870 : « A qui vient-il la pensée de se de-



mander si cet effondrement complet d'une grande nation n'aurait pas sa cause dans un grand péché national ; si l'abandon momentané où Dieu nous laisse ne serait pas sa réponse aux systèmes politiques qui lui donnent congé ? » Si la France est punie, c'est qu'elle l'a mérité.

Le 17 octobre (fête de la bienheureuse

Marguerite-Marie), le père jésuite Marin de Boylesve a fait au Mans une prédication aussitôt imprimée à plus de 300 000 exemplaires, puis diffusée par la revue *Le Messager du Sacré-Cœur de Jésus* : la France doit faire amende honorable et se consacrer au Sacré-Cœur. Nos deux laïcs ont lu cet opuscule.

D'autre part M. Baudon, président des Conférences Saint-Vincent de Paul, songe à l'érection d'un sanctuaire votif à Paris, sous le vocable de Notre-Dame de la Délivrance. Il fait part de son idée à son adjoint, Alexandre Legentil. Celui-ci a aussi entendu parler du vœu au Sacré-Cœur que le père jésuite Henri Ramière, directeur de l'Apostolat de la Prière, essaie de promouvoir pour obtenir « que Rome recouvre son indépendance et que la France soit délivrée de ses ennemis ».

L'idée d'un vœu (c'est-à-dire un engagement, une promesse faite à Dieu) est dans l'air. Mais quand il s'agit de déterminer précisément l'objet du vœu et de passer à l'exécution, c'est M. Legentil qui voit nettement et énonce résolument ce qu'on doit faire. C'est le Sacré-Cœur de Jésus qu'il faut implo-

Septembre 2023

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE M. l'abbé François Knittel, 03 89 44 66 93	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR M. l'abbé Radier	
Ve 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de St Gilles, Abbé, et des 12 Frères Martyrs <i>Strasbourg : Décollation de St Jean-Baptiste (III^e cl.)</i>	17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure sainte	
Sa 2	1^{er} samedi du mois Saint Etienne, Roi de Hongrie, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Bx François-Urbain Salin de Niart, Martyr (III^e cl.)</i>	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé	
Di 3	Saint Pie X, Pape et Confesseur, Patron de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (I ^e cl.) Mémoire du 14 ^e dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Radier 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	
Lu 4	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Croisade eucharistique à l'issue de la Messe	
Ma 5	Saint Laurent Justinien, Evêque et Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de messe	
Me 6	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	Pas de messe	
Je 7	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de messe	
Ve 8	Nativité de la Très Sainte Vierge Marie (II ^e cl.) Mémoire de S Adrien, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de messe	
Sa 9	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de St Gorgon, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Radier
Di 10	15 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Knittel 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	M. l'abbé Radier
Lu 11	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Sts Prote et Hyacinthe, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Quête pour le prieuré	
Ma 12	Fête du Saint Nom de Marie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Quête pour les fleurs	
Me 13	Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saints Materne, Valère et Euchère, Evêques et Confesseurs (III^e cl.)</i>	7h15 Messe lue 15h00 Catéchisme des enfants	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de catéchisme Pas de messe
Je 14	Exaltation de la Sainte Croix (II ^e cl.)	7h15 Messe lue	Quête pour la façade	

Ve 15	Notre-Dame des Sept Douleurs (II ^e cl.) Mémoire de St Nicodème, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 16	S. Corneille, Pape et S. Cyprien, Ev., MM. (III ^e cl.) Mém. des Stes Euphémie, Lucie et Géminien, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 17	16 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)		M. l'abbé Radier	M. l'abbé Radier	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 18	Saint Joseph de Cupertino, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Sainte Richarde, Impératrice et Vierge (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 19	Saints Janvier Ev., et ses compagnons, Mm. (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 20	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mém. de St Eustache et ses Compagnons, Martyrs	7h15 Messe lue Pas de catéchisme		Pas de messe	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 21	Saint Mathieu, Apôtre et Evangéliste (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 22	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mém. de St Thomas de Villeneuve, Ev. et C. (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Maurice et ses compagnons, Martyrs (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 23	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mémoire de St Lin, Pape et Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe lue
Di 24	Solennité de Sainte Thérèse de l'E.-J. (II ^e cl.) Mémoire du 17 ^e dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Radier	M. l'abbé Gresland	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 25	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)		
Ma 26	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Cyprien et Justine, Martyrs <i>Strasbourg : Sainte Eugénie, Vierge (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 27	Saint Côme et Saint Damien, Martyrs (III ^e cl.)	15h00 Catéchisme des enfants 16h00 Adoration perpétuelle 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 28	Saint Wenceslas, Duc de Bohême, Martyr (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 29	Dédicace de Saint Michel Archange (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe lue
Sa 30	Saint Jérôme, Confesseur et Docteur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe lue

rer ; c'est un « Vœu national » – il crée immédiatement ce mot qui restera – dont il faut répandre l'idée ; c'est une église à Paris qui doit être l'objet de ce vœu. Messieurs Legentil et Rohault de Fleury décident d'édifier un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur, en réparation des péchés commis par la France qui sont la cause de ses malheurs et de ses souffrances. La ville choisie est Paris, pour une œuvre vraiment nationale.

Le Vœu national

Le projet prit naissance au couvent des dominicains de Poitiers, où les deux hommes venaient consulter le P. Dominique Berthet, prieur du couvent¹. A la fin du mois de décembre, Alexandre Legentil fait le vœu personnel devant son confesseur le père Argand S.J., dans la chapelle du collège Saint-Joseph de Poitiers dont ce dernier était le recteur, de travailler à cette cause.

Le texte du vœu est élaboré au cours du mois de janvier 1871, après différents échanges avec le père Berthet, la Société de Saint-Vincent de Paul et quelques religieux, dont le père Ramière, avec qui ils s'accordent facilement sur un texte résumant leur objectif commun.

MM. Legentil et Rohault reçurent l'appui de l'évêque de Poitiers, Mgr Pie. Puis, avant de passer à l'action, les deux initiateurs du projet voulurent une bénédiction spéciale du souverain pontife. Pie IX, contacté par l'intermédiaire du R.P. Jandel, maître général de l'Ordre dominicain, approuva et bénit le Vœu national le 26 février 1871. Après sa réponse, on rédigea la formule définitive du vœu, que voici :

« Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus pour obtenir la délivrance du Souverain Pontife et le salut de la France.

En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore ; en présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ, nous nous humilions devant Dieu et, réunissant dans notre amour l'Eglise et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés.

Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France, nous promet-

tons de contribuer à l'érection, à Paris, d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus. »

La loi de 1873

La forte détermination d'Alexandre Legentil et ses nombreuses relations dans le monde catholique de son temps, permettent au projet d'acquérir bientôt une dimension nationale.

Le 18 janvier 1872, Mgr Guibert, archevêque de Paris, approuve le texte définitif du vœu, qui sera diffusé dans toute la France. Après un an de consultations, il choisit la colline de Montmartre (le « mont des martyrs », lieu du martyre de saint Denis) comme emplacement du futur édifice. Le choix de ce site fera du futur Sacré-Cœur le bâtiment le plus visible de la capitale.

Le 5 mars 1873, il demande au ministre des Cultes qu'une église, « pour appeler sur la France et en particulier sur la capitale, la miséricorde et la protection divines », fût construite en un lieu dominant Paris afin qu'elle puisse être vue depuis tous les points de la ville. Le 24 mai, le Ministère rend un avis favorable.

Une bonne partie des terrains de l'emplacement choisi pour la future église appartenaient à la ville de Paris et à divers propriétaires. Il fallait pouvoir les acquérir, malgré les oppositions prévisibles, et pour ce faire une loi était nécessaire, déclarant la construction de l'église d'utilité publique. Le député Emile Keller fut désigné comme rapporteur du projet de loi devant l'Assemblée nationale. Il lut son rapport à la tribune de la Chambre le 11 juillet 1873. Le 24 juillet, par 382 voix contre 138, l'Assemblée nationale – alors en majorité royaliste – approuva et déclara d'utilité publique la construction de ce monument. La loi autorise l'archevêque de Paris à se porter acquéreur des terrains sur lesquels devait s'élever le sanctuaire, par voie d'expropriation si nécessaire. Il est aussi prévu que l'église « sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions », et qu'elle sera à perpétuité affectée à l'exercice du culte catholique.

Une souscription nationale est lancée. La construction de l'église de Montmartre sera l'œuvre de la France catholique tout entière, qui accueillit le vœu national avec enthousiasme et voulut participer au projet en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Un *Bulletin de l'Œuvre du vœu national* paraît chaque mois et tient au courant de l'avancement du projet, pour maintenir la mobilisation. L'église sera édifiée grâce à la foi et à l'argent des petites gens comme des plus grandes fortunes de France. Au total 46 millions de francs (un franc de l'époque égale trois euros) seront récoltés en un demi-siècle par les offrandes de près de dix millions de personnes.

¹ M. Rohault de Fleury était membre du Tiers-Ordre de saint Dominique.

La construction de l'église

Pour choisir l'architecte en charge du projet, un concours est organisé, auquel 78 projets sont envoyés. Le lauréat, Paul Abadie, opte pour un édifice de style romano-byzantin. Six autres architectes lui succéderont pour superviser la construction, car elle durera longtemps.

La première pierre est posée en juin 1875. Avant que la basilique sorte de terre, il faudra déplacer 35000 m³ de déblais et creuser jusqu'à 33 mètres de profondeur pour enfoncer les piliers qui soutiennent le monument afin qu'il ne s'enfonce pas dans le sol. En 1878, les bâtisseurs peuvent enfin commencer la crypte, puis l'église trois ans après. L'intérieur de la nef est inauguré en 1891 par le cardinal Richard, alors que le dôme est encore absent. Il faut attendre 1914 pour que l'ensemble de la façade soit achevé.



La consécration de l'église, initialement prévue en octobre 1914, est reportée à cause de l'entrée en guerre. Elle a lieu le 16 octobre 1919.

Le bâtiment est officiellement achevé en 1923 avec la finition de la décoration intérieure, notamment les mosaïques. L'immense mosaïque de l'abside, avec ses 475 m², est une des plus grandes du monde. Le motif principal est le Christ ressuscité, vêtu de blanc, les bras grands ouverts, laissant voir un cœur d'or.

Au frontispice de la basilique sont gravés ces mots en latin, qui marquent l'intention qui a présidé à la construction de la basilique : « Au Cœur très sacré de Jésus, la France pénitente et consacrée ».

Un ex-voto est généralement une plaque ou un tableau offert en remerciement d'une grâce obtenue. L'église votive de Montmartre est un ex-voto monumental, offert au divin Cœur de Jésus en esprit de pénitence publique et d'expiation pour les péchés commis. La France repentante et suppliante vient déposer ce sanctuaire dédié au Sacré-Cœur, et exprime son désir de revenir à Dieu qui l'avait tant comblée.

Un monument historique

La basilique du Sacré-Cœur a désormais un statut protégé : le 10 décembre 2022, le Ministère de la Culture a enfin classé la basilique monument historique. Ce n'était pas encore fait, alors qu'elle est un des mo-

numents les plus visités de Paris, car elle a suscité et suscite encore des oppositions idéologiques. Les gauchistes voient en la basilique le symbole de tout ce qu'ils détestent². C'est sur la colline de Montmartre qu'avait commencé le soulèvement de la Commune de Paris. On prétend que la construction de l'église aurait été décidée en réaction contre la

Commune : c'est faux, le mouvement du Vœu national est antérieur à l'insurrection parisienne, qui débuta seulement le 18 mars 1871 ; et la loi de 1873 ne faisait nullement mention de la Commune. Il est vrai néanmoins que les crimes des communards renforceront les promoteurs du Vœu.

Ce que Jésus attend de la France

Sur les ruines amoncelées par la France révolutionnaire, la France chrétienne et fidèle a voulu rebâtir. Le sanctuaire du Vœu national s'élève au-dessus du Paris moderne, comme un acte de pénitence et de réparation. Du point de vue catho-

lique, cette œuvre a pris rang parmi les plus grandes de notre époque.

Cependant l'église votive de Montmartre ne satisfait pas encore pleinement aux désirs du Cœur de Jésus ; c'est l'ex-voto de la France catholique, mais cette France n'est pas la France officielle, et dans le présent elle vit sous la domination d'ennemis de Notre-Seigneur. L'hommage que Dieu attend, c'est celui de ceux qui représentent légalement la France. Il faut donc que la basilique de Montmartre devienne ce qu'elle doit être, le sanctuaire où la France chrétienne, en la personne de ses gouvernants, viendra se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Alors seulement sera accompli le grand message de Paray-le-Monial, alors le désir du Cœur de Jésus sera satisfait.

La France ne sera sauvée que par le retour à la profession publique de la foi catholique et à l'observation de la loi de Dieu. La distance qui reste à franchir pour atteindre le but est immense. Il faudra de longues épreuves pour amener la fille aînée de l'Eglise, devenue sa fille prodigue et impie, à reconnaître qu'il n'y a pour elle de salut ni d'espérance hors du Sacré-Cœur de Jésus. Tout catholique doit espérer que ce jour arrive. Prions pour que la France rejette ses erreurs !

² Lionel Jospin rêvait de la raser.

ACTIVITÉS A PRÉVOIR**Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Septembre : 13 (M), 20 (C) et 27
- Octobre : 4, 11 et 18
- Novembre : 8, 15, 22 et 29

Catéchisme pour adultes

- Colmar : mercredis 20 et 27 septembre de 19h15 à 20h00

Réunion des jeunes

- Colmar : samedi 23 septembre de 19h15 à 21h30

Croisade Eucharistique

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 3 septembre

Quêtes spéciales

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 10 septembre

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 24 septembre

Pèlerinage à Domrémy

Dimanche 1^{er} octobre

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes

Du samedi 28 au lundi 30 octobre

HONORAIRES

Messe : 18 €
Neuvaine : 180 €
Trentain : 720 €

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace (messieurs)**

- 4-9 septembre : Bitche
- 11-16 septembre : Caussade
- 18-23 septembre : Pointet
- 9-14 octobre : Gastines
- 16-21 octobre : Pointet
- 20-25 octobre : Caussade
- 6-11 novembre : Gastines
- 23-28 novembre : Pointet
- 11-16 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Caussade
- 26-31 décembre : Enney

Saint Ignace (dames)

- 4-9 septembre : Pointet
- 18-23 septembre : Gastines
- 25-30 septembre : Caussade
- 9-14 octobre : Caussade
- 23-28 octobre : Gastines
- 6-11 novembre : Pointet
- 6-11 novembre : Enney
- 10-15 novembre : Caussade
- 17-22 novembre : Bitche
- 20-25 novembre : Gastines
- 4-9 décembre : Pointet
- 11-16 décembre : Caussade

Avec Mgr Lefebvre (mixte)

- 18-23 septembre : Moulin du Pin

Le Rosaire (mixte)

- 2-7 octobre : Moulin du Pin

Jésus notre modèle (mixte)

- 13-18 novembre : Moulin du Pin

Foyers (mixte)

- 4-7 décembre : Enney

Retraite montfortaine (mixte)

- 4-9 décembre : Moulin

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique : pour notre patrie;

Rosaire vivant : pour la protection des enfants et des jeunes.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés par l'eau du baptême

Joseph Diminutto,
 fils de Joseph Diminutto et d'Alexia Perrin,
 le 8 juillet à Mulhouse,
 né le 23 mars 2023.

Sybille Tempé,
 fille de Nicolas et Cécile Tempé,
 le 22 juillet à Colmar,
 née le 12 juillet 2023

Aymeric,
 fils de Michel-Marie et Cassilde de Guillebon,
 le 13 août à Cravanche,
 né le 7 août 2023

Ont contracté mariage devant l'Eglise

M. Jean-Thomas Runser et
 Mlle Elodie Meister,
 le 15 juillet à Mulhouse

Nous prions pour nos défunts du mois de septembre

À Mulhouse

Mlle Marguerite-Marie Horn,
 + 2005 à 92 ans
 M. Christian Simpatico, + 2012 à 69 ans
 M. Alphonse Letellier, + 2013 à 94 ans
 M. Jean Drohmann, + 2013 à 86 ans

À Colmar

M. Gabriel Weibel, + 1988
 M. Auguste Boehm, + 1993 à 83 ans
 M. Albert Zurlinden, + 2001 à 77 ans
 M. Arsène Schmitt, + 2020 à 92 ans

À Cravanche

M. Francis Debono, + 2002 à 82 ans
 M. Edouard Tripiana + 2017 à 81 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1^{er} vendredi du mois : à 18h00
- Le 1^{er} samedi du mois : pendant le Rosaire

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes